

À l'ombre du Séminaire de Québec et de l'Église catholique

Nive Voisine

Numéro 72, hiver 2003

L'Université Laval : phare du fait français d'Amérique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7424ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Voisine, N. (2003). À l'ombre du Séminaire de Québec et de l'Église catholique. *Cap-aux-Diamants*, (72), 15–19.

À L'OMBRE DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC ET DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR NIVE VOISINE

Réussi à souhait, le renouveau des études préconisé par les grands pédagogues Jérôme Demers, Jean Holmes et Louis-Jacques Casault pousse le Séminaire de Québec à lorgner vers l'enseignement universitaire; ses directeurs y réfléchissent, se documentent auprès des institutions canadiennes et européennes et n'attendent que le moment propice pour dévoiler leur projet. Celui-ci survient, au milieu du XIX^e siècle, quand les élites canadiennes-françaises du Canada-Est (Québec) reconnaissent unanimement la nécessité d'une université au service de la population francophone. Le Séminaire de Québec est alors en mesure de supplanter tous les concurrents possibles : les laïcs de l'Institut canadien de Montréal dont les vues heurtent une société de plus en plus ultramontaine, les jésuites du Collège Sainte-Marie de Montréal auquel manquent les ressources nécessaires, les sulpiciens du Collège de Montréal qui sont en froid avec l'autorité diocésaine et qui, dit-on, manifestent des tendances gallicanes. Même M^{re} Ignace Bourget, de Montréal, doit reconnaître que le seul choix demeure la vénérable institution fondée par M^{re} François de Laval en 1663.

Chapeautant déjà deux grandes œuvres : le Grand Séminaire pour la formation du clergé et le Petit Séminaire voué à l'éducation de l'élite laïque, le Séminaire consent à en ajouter une troisième, l'Université Laval, mais à ses propres conditions : c'est lui qui sera érigé en une université autonome ayant le pouvoir d'affilier des collèges (plutôt qu'une université de collèges dont le Séminaire de Québec serait la tête), l'université sera une institution diocésaine sous l'autorité unique de l'archevêque de Québec (et non pas une université provinciale sous la juridiction de tous les évêques), le Séminaire s'adressera à la reine Victoria, plutôt qu'au Parlement provincial, pour obtenir une charte et il enverra une supplique au souverain pontife pour demander le droit de confier des degrés en théologie.

En conséquence, c'est aux directeurs du Séminaire de Québec que la charte royale du



Les premiers recteurs de l'Université Laval : Louis-Jacques Casault, Elzéar-Alexandre Taschereau, Michel-Édouard Méthot, Thomas-Étienne Hamel, Benjamin Paquet, Joseph-Clovis Kemner-Laflamme. Photographie : J.-E. Livernois. (*Université Laval 1852-1902*).



Les professeurs de la Faculté de médecine en 1853 (à gauche) et ceux de la Faculté de droit en 1852-1855 (à droite). Photographie : J.-E. Livernois. (*Université Laval 1852-1902*).

8 décembre 1852 accorde les pouvoirs de «conférer des Degrés» et «tous les droits, pouvoirs et privilèges d'université». À l'aube de son bicentenaire, l'institution ajoute ainsi une troisième œuvre aux deux originelles et prend les moyens de les contrôler entièrement toutes les trois : le supérieur et les directeurs



Université Laval
à Montréal. Carte postale
vers 1906. (Archives de
Cap-aux-Diamants).

sont appelés Séminaire de Québec dans l'administration du Petit et du Grand Séminaire, mais Université Laval quand, s'étant adjoint d'autres personnes, ils s'occupent des affaires universitaires. Instance suprême du Séminaire, l'archevêque de Québec est le visiteur de l'université, «l'œil de la reine qui veille à ce que l'Université n'abuse pas des vastes pouvoirs que lui confère la charte» (Jean Hamelin, 1995, 40). Le supérieur du Séminaire est *de facto* recteur de l'université. Quant au Conseil de l'université, il comprend le recteur, les directeurs du Séminaire et les trois plus anciens professeurs de chaque faculté (il y a quatre facultés au début : théologie, médecine, droit, arts). Les professeurs ordinaires (titulaires) des facultés de théologie et des arts devant être, selon le règlement, «des membres du Séminaire ou des Ecclésiastiques qui habitent cette maison et en suivent les règles», le Séminaire s'assure pour longtemps le contrôle sur cette instance décisionnelle. Bien plus, puisque le Séminaire assume toutes les dépenses de l'université, c'est le Conseil du Séminaire qui prend les décisions dans ce domaine, avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter. En deux mots, le Séminaire, c'est l'université; l'université, c'est le Séminaire. Et cela, pendant plus d'un siècle.

Responsable de la mise en place et du développement de l'université, le Séminaire défend son indépendance avec vigueur. D'abord contre certains évêques ultramontains

(M^{re} Ignace Bourget, M^{re} Louis-François Laflèche...), qui veulent, pour extirper tout relent de «libéralisme» dans son enseignement, placer l'institution universitaire sous le contrôle de l'assemblée des évêques et en faire une université provinciale. Le débat, mené à Rome en même temps que le projet d'une université à Montréal, se termine par la victoire de Laval et l'implantation d'une succursale de l'université québécoise à Montréal jusqu'en 1920. Le Conseil supérieur de surveillance pour «ce qui concerne la discipline et la doctrine», créé par la bulle *Inter varias sollicitudines* de 1876 et composé de l'archevêque de Québec et des évêques de la province, ne joue finalement aucun rôle réel.

Le Séminaire affirme son indépendance tout particulièrement dans le domaine financier. Pour rencontrer ses obligations universitaires, il ne veut compter que sur ses propres ressources : la seigneurie de Beaupré, les fiefs Coulonge et Sault-au-Matelot de la ville de Québec, une ferme à la Canardière, la seigneurie de l'Île-Jésus. Malgré les dépenses considérables pour les constructions, les laboratoires, la bibliothèque, les salaires (si minimes soient-ils) et un déficit de près de 850 000 \$ pour les 50 premières années, le Séminaire repousse pendant longtemps toute aide gouvernementale, qui pourrait, à son avis, entraîner une ingérence dangereuse, et il préfère renflouer ses coffres au moyen de souscriptions (1920, 1948), très généreuses par ailleurs. Mais la donne change, parti-

culièrement avec le développement des savoirs expérimentaux et techniques. Si, jusqu'aux années 1930, Laval est une université privée, financièrement autonome grâce au Séminaire, elle doit graduellement composer avec le gouvernement du Québec qui en devient le grand argentier; dès 1945, 62,8 % des revenus de l'université proviennent du gouvernement. Ce bailleur de fonds continue à prendre de plus en plus d'importance et parallèlement le Séminaire de Québec se retire graduellement de la gestion de l'université jusqu'au moment de la séparation des deux institutions en 1967.

Œuvre du Séminaire, l'Université Laval, c'est l'évidence même, est cléricale et elle le demeure jusqu'à la mise en place d'une nouvelle charte, en 1971. Qu'est-ce à dire?

L'administration de l'Université Laval est entre les mains des messieurs du Séminaire qui se partagent les fonctions exécutives et s'efforcent pendant longtemps de conserver la majorité au Conseil universitaire. C'est pourquoi, par exemple, l'université crée des écoles plutôt que de nouvelles facultés; comme le souligne le *Journal du Séminaire*, le 8 mars 1935 : «C'est afin de prévenir le gros inconvénient toujours possible d'avoir à ce conseil un nombre trop considérable de laïcs. Tant qu'il s'agira de la Philosophie et du Droit Canon, l'inconvénient redouté ne serait pas dangereux. Mais si l'École de Chimie et les autres devenaient des Facultés, comme dans ces Écoles ce sont des laïques surtout qui sont professeurs, alors dans l'hypothèse de la représentation de ces facultés au Conseil universitaire, le nombre des laïques serait trop considérable». Cette frivolité doit céder la place au réalisme quand l'université prend le chemin de la modernité après la Seconde Guerre mondiale et passe, en moins de 25 ans, du statut d'université pontificale à celui d'une université laïque d'inspiration chrétienne. Tout en conservant une influence considérable au Conseil universitaire, les directeurs du Séminaire appuient, parfois avec réticence, les réformes de leurs confrères Alphonse-Marie Parent, Ferdinand Vandry, Louis-Albert Vachon, Ernest Lemieux et Lorenzo Roy. Ils ont d'autant plus de mérite que les transformations proposées peuvent paraître se faire au détriment de l'œuvre du Séminaire et des objectifs originels de l'université.

Sous la direction des clercs, en effet, l'Université Laval se fixe comme but ultime la protection de la foi par le relèvement du niveau des études. Sa Faculté de théologie, qui se confond longtemps avec le Grand Séminaire de Québec, donne l'enseignement théologique fondamental et pratique aux futurs prêtres



dont a besoin l'Église canadienne en plein développement. Elle forme les cadres religieux (évêques, prêtres) et, plus récemment, des laïcs engagés (agent(e)s de pastorale, enseignant(e)s). Les autorités religieuses trouvent dans son corps professoral des conseillers en tout domaine. Au sein même de l'université, la théologie, qui longtemps «trône au sommet de toutes les sciences», s'en prétend la «maîtresse», la «reine» : «Aucune n'échappe à sa royale domination : sciences philosophique, historique, physique, politique, économique, elle corrige tout, elle gouverne tout, elle prélève sur tout l'impôt qui convient à sa propre vie, à son propre développement, à sa propre gloire». Ces propos, prononcés par le recteur Elzéar-Alexandre Taschereau, le 1^{er} juillet 1870 (ASQ, Séminaire, 18, 48), résument bien les objectifs de la direction cléricale de l'université. Ceux-ci sont encore plus manifestes quand l'université devient pontificale par la bulle *Inter varias sollicitudines* de 1876, puis quand, à l'instigation du professeur Louis-Adolphe Pâquet, Laval veut devenir «le centre, en Amérique, de l'enseignement théologique et philosophique, suivant l'école de Saint Thomas» (*Annuaire* de l'Université, 1886-1887, 60). Le thomisme, qui «a décidé toutes les questions, résolu tous les problèmes, éclairci toutes les difficultés, démasqué tous les sophismes, terrassé toutes les erreurs, établi, vengé et mis dans leur plus grand jour toutes les vérités» (*Annuaire* de l'Université, 1881-1882, 55), fournit aux professeurs et aux étudiants une grille de lecture éprouvée, toute

■ Ignace Bourget (1799-1885), deuxième évêque de Montréal, favorisa l'établissement de l'Université Laval, puis lutta contre elle. Gravure vers 1885. (Archives de Cap-aux-Diamants).



■ Louis-Jacques Casault (1808-1862) était supérieur du Séminaire de Québec lors de la création de l'Université Laval, en 1852. Il en sera le recteur de 1852 à 1860. Gravure vers 1885. (Archives de Cap-aux-Diamants).

faite, à appliquer non seulement en théologie et en philosophie, mais également sur toutes les nouveautés économiques et sociales. Le meilleur exemple en est l'École (puis la Faculté) des sciences sociales, dont l'enseignement est d'abord rivé au thomisme et tributaire de la doctrine sociale de l'Église, mais qui néanmoins, sous l'impulsion de son fondateur Georges-Henri Lévesque et bien avant l'ensemble de l'université, s'oriente vers l'élaboration d'une science positive où la recherche prend graduellement le pas sur l'étude du discours. Longue démarche, parfois hasardeuse, que les diverses facultés entreprennent de façon différente.

■ Le Grand Séminaire construit d'après les plans d'Ernest Cormier en 1958 sur le campus de Sainte-Foy (aujourd'hui pavillon Louis-Jacques-Casault). (Archives de Cap-aux-Diamants).



L'Université Laval mène sa marche vers la modernité en se conformant d'abord et avec enthousiasme aux normes de la constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus* (1931) de Pie XI, mais le contexte socio-économique l'empêche de devenir une grande université pontificale à la manière de l'Université de Louvain prise depuis longtemps comme modèle. Elle doit composer avec la pauvreté et la misère des années de dépression d'avant-guerre, les remous et les restrictions de la Seconde Guerre mondiale et surtout l'évolution des mentalités dans l'après-guerre. Laval évolue-t-elle aussi, mais, à l'occasion de son centenaire en 1952, elle se présente et on la perçoit encore comme une université catholique, qui donne préséance aux facultés de théologie et de philosophie et qui transcrit dans ses structures administratives et ses programmes d'études sa préoccupation d'être, selon l'expression du pape Pie XII, une «école de vérité», une «maîtresse de vie chrétienne, morale, civique et sociale», le lieu d'une «coordination progressive des connaissances entre elles» (Hamelin, 1995, 203). Mais ce statut ne résiste pas à la mutation d'une université d'enseignement à une université de recherche et aux appels du milieu professoral et étudiant pour la démocratisation de l'institution et sa déconsecration. Déjà, les directeurs du Séminaire ont perdu beaucoup d'influence, et pas seulement au point de vue financier, depuis le déménagement en 1959 du Grand Séminaire et de la communauté universitaire sur le nouveau campus de Sainte-Foy. En 1967-1968, le théologien Lorenzo Roy préside un

comité qui étudie d'abord l'organisation de l'enseignement et de la recherche, mais qui publie finalement un rapport intitulé *Un projet de réforme pour l'Université Laval*. Ses propositions et les débats qui suivent aboutissent à la nouvelle charte de 1971 où l'Université Laval abandonne son statut d'université pontificale et cléricale et devient une université laïque de tradition chrétienne. La Faculté de théologie conserve un statut particulier, «de contenu des études et le choix du personnel enseignant [respectant], quant à toutes les exigences d'un caractère canonique, les directives de l'autorité compétente de l'Église catholique romaine représentée par la personne qui exerce la fonction d'archevêque catholique romain de Québec» (*Charte de l'Université Laval*, 1971, art.14). Cette présence particulière, qui n'est cependant pas unique, assure, mais d'une façon totalement différente, la continuité de la collaboration entre les trois instances originelles – le Séminaire de Québec, l'Église de Québec et l'université – en même temps qu'elle permet à l'institution de haut savoir de profiter d'une riche tradition séculaire et à l'Église de rester en liaison étroite avec les grands courants intellectuels qui modèlent la mentalité des générations futures. Mais ce lien demeure

fragile puisque l'existence même de la Faculté de théologie – qui est pourtant devenue en 1997 la Faculté de théologie et de sciences religieuses – est parfois remise en question, sa petite taille et son domaine d'enseignement et de recherche posant un problème d'accès aux ressources dans une société qui donne priorité au quantitatif et au financier. Seul l'avenir dira comment évolueront les relations entre l'Église et l'université. ♦

Nive Voisine est professeur émérite à l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Brigitte Caulier, Nive Voisine et Raymond Brodeur, dir. *De l'harmonie tranquille au pluralisme consenti. Une histoire de la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval (1852-2002)*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002. (à paraître en octobre 2002)

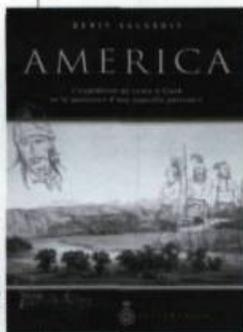
Jean Hamelin. *Histoire de l'Université Laval. Les péripéties d'une idée*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995. XIII, 341 p.

Camille Roy. *L'Université Laval et les fêtes du cinquantième*. Québec, Dussault & Proulx, 1903. 392 p.

L'histoire sous toutes ses facettes



264 pages, illustré, 20 \$ - Parution fin novembre



Denis Vaugois
America

L'expédition de Lewis & Clark et la naissance d'une nouvelle puissance

Par une succession de brefs regards qui sont autant de courtes histoires, le lecteur sera entraîné dans un survol original qui le conduit à cette « manifest destiny », quasi de droit divin, si chère aux Américains.

Bertrand Guay
Un siècle de symphonie à Québec
L'Orchestre symphonique de Québec 1902-2002

En parcourant ce livre, on verra surgir les principaux acteurs du monde musical du dernier siècle à Québec ainsi que plusieurs lieux de culture de la capitale, l'Auditorium, le Théâtre Capitol, le Palais Montcalm et le Grand Théâtre de Québec. Voici une véritable biographie de l'OSQ abondamment illustrée, enrichie de citations et de riches anecdotes.



164 pages, illustré, couleurs, 34,95 \$



128 pages, 15 \$

Louis Cornellier
Devoirs d'histoire
Des historiens québécois sur la place publique

Dans cet ouvrage, Louis Cornellier présente et commente les travaux des historiens québécois de l'heure. Il dresse ainsi un état des lieux des débats historiographiques les plus actuels. Il célèbre avant tout les retrouvailles des historiens québécois les plus originaux et de la question nationale.

E.-Martin Meunier
et Jean-Philippe Warren
Sortir de la « Grande noirceur »
L'horizon « personnaliste » de la Révolution tranquille

« [...] la religion catholique, que l'on perçoit généralement comme un empêchement de la Révolution tranquille, comme ce dont il fallait s'arracher pour se sortir enfin de la grande noirceur et rejoindre les avancées du monde moderne, n'a-t-elle pas joué également le rôle d'une force révolutionnaire ? »



200 pages, 15 \$

1300, rue Maguire, Sillery, (Québec) G1T 1Z3
Téléphone : (418) 688-3556 • Télécopieur : (418) 527-4978
www.septentrion.qc.ca

SEPTENTRION